Trop is te Veel
Manifeste **de B**onne **A**dministration

Nous, Citoyens de Belgique, membres du groupe citoyen apolitique « Trop is te Veel », estimons qu'une partie de la classe politique a failli dans sa mission de service public par manque de bonne gouvernance, de probité et d'éthique.

Cette faillite a été rendue possible notamment du fait de lacunes en matière de gestion et de contrôle des organismes publics et des conflits d'intérêts.

Nous réclamons que la classe politique belge dans son ensemble rédige, vote, fasse appliquer et respecter les règles nécessaires à l'application des principes énoncés ci-dessous, qui s'inspirent des lignes directrices de l'OCDE en matière de gouvernance des entreprises publiques, des recommandations du GRECO et des principes prônés par GUBERNA en matière de gouvernance d'entreprises.

1. **Tous les organismes publics sont tenus par les principes du présent Manifeste.**

   Outre les institutions publiques reconnues, nous entendons par « organisme public » toute organisation sur laquelle l'État, les Régions, les Communautés et/ou toute collectivité territoriale peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait du contrôle, de la propriété, de la participation financière ou des règles qui la régissent, selon la définition de l'Union européenne. L'influence dominante est présumée lorsque les pouvoirs publics, directement ou indirectement, assurent le contrôle de l'organisation, détiennent la majorité du capital souscrit ou disposent de la majorité des voix attachées aux parts émises ou peuvent désigner plus de la moitié des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance. Ces administrations et entreprises publiques sont reprises ci-dessous sous le terme « organisme public ».

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

2. **Nous réclamons la création d'une Autorité de Prévention et de Contrôle (APC).**

Cette Autorité de Prévention et de Contrôle, indépendante de tout parti politique et de tout organisme public, se verra confier la mission de contrôler objectivement et régulièrement le respect des règles qui seront définies dans les textes de lois proposés en application de ce Manifeste. L'APC sera dotée des pouvoirs et des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

3. **Cumul**

Un élu ne pourra détenir plus de trois mandats rémunérés, quelle que soit la structure publique ou dérivée du public dans laquelle il perçoit cette rémunération. Le cumul des mandats devrait être interdit entre un mandat parlementaire et une fonction de bourgmestre, d'échevin ou de président de CPAS, et devenir une exception pour les autres fonctions électives. Les ministres doivent renoncer à toutes leurs fonctions exécutives locales. Il ne peut être toléré de conflits d'intérêt entre les différents mandats publics et activités professionnelles privées, ni de charges de travail impossible à gérer suite au cumul des fonctions publiques et/ou privées.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

4. Nominations et Compétences

Les personnes nommées aux postes d'administrateurs et/ou de direction d'organismes publics doivent faire état des compétences indispensables à l'exercice de leur fonction devant l'**APC** qui remettra, avant chaque nomination, un rapport au Parlement. Ces rapports seront rendus publics et aisément accessibles par tout citoyen.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

5. Rémunérations

Les rémunérations liées aux mandats publics doivent être fixées eu égard à l'expérience, le niveau de compétence, l'exigence de résultats et le volume de travail presté par les personnes concernées, en accord avec les grilles de rémunération existantes dans la fonction publique.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

6. Transparence et accessibilité de l'information

L'ensemble des informations et documents nécessaires à l'évaluation de la bonne gouvernance, l'ensemble des mandats publics, les rémunérations liées (en ce compris les frais de représentation et tous autres avantages), les dépenses exposées et, de manière générale, toutes les attributions de marchés et subsides fiscaux doivent être rendus publics de manière précise et exhaustive. Ces informations doivent être aisément accessibles à tous les citoyens, notamment par la création d'un seul et unique portail internet.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

7. Extension des exigences en matière de transparence

Afin d'identifier toute collusion ou conflit d'intérêts possible, la transparence doit aussi concerner la publicité quant à l'identité des fournisseurs, de leurs actionnaires et de leur personnel, et de toutes les associations et sociétés bénéficiant de fonds publics.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

8. Responsabilités

Les administrateurs publics assument les responsabilités liées à leur fonction, non seulement devant la justice mais aussi devant les citoyens. Au cas où ils seraient inculpés, ils démissionneront aussitôt de tous leurs mandats et fonctions publics.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

9. Sanctions

Un système de sanctions fiscales, judiciaires et administratives exemplaires et dissuasives doit être mis en place et appliqué sans exception.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

10. Applications des sanctions

En cas d'inculpation, toute immunité politique doit être levée de plein droit afin de permettre à la justice d'effectuer son travail comme elle le ferait pour n'importe quel citoyen.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

11. Ethique et morale

L'ensemble des mandataires publics s'engage sur l'honneur à respecter les règles éthiques et morales les plus strictes.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……

12. Mise en œuvre

Nous réclamons que l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en place de ce Manifeste soient d'application au plus tard au 1er janvier 2018.

D'accord ☐
Pas d'accord ☐
Remarques :
……
……
……
……
……
……